



Conseil d'Administration

Séance du 13 mars 2019

Délibération n°10-2019

Portant attribution des subventions au titre de l'exercice 2019

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-9 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu la délibération n°09-2018 du conseil d'administration du 13 mars 2018 portant approbation des nouvelles modalités réglementaires d'attribution des subventions aux communes adhérentes et aux tiers ;

Vu la délibération n°32-2018 du conseil d'administration du 15 novembre 2018 définissant l'enveloppe des crédits d'intervention 2019 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les demandes des communes adhérentes et des tiers reçues au siège de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : attribue une subvention à la commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée, au titre de de l'exercice 2019 et comprises dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 12 590,40 euros, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle	Montant du projet	Part PNM 2019'	Autres Financements publics
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Education à l'environnement et au développement durable	Développer une politique d'éducation ambitieuse à l'école primaire de la commune	13 115,00 €	15 738,00 €	12 590,40 €	non

Article 2 : approuve les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2019 et comprises dans le plafond annuel des dotations destinées aux tiers, pour un montant de 25 000 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

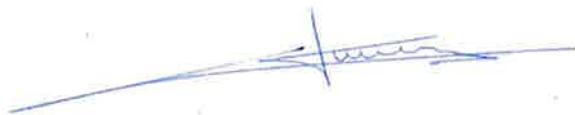
Par ailleurs, le conseil d'administration prend acte du fait que certaines demandes de financement n'ont pu être prises en charge en totalité. Il décide donc qu'une prochaine instance étudiera la possibilité d'attribuer une subvention complémentaire.

Enfin, le conseil d'administration prend acte que la demande de l'association Chrysalide concerne un projet pluriannuel (2019-2021) comprenant plusieurs tranches de subvention et que chaque tranche fera l'objet d'une délibération au cours de chaque exercice concerné.

Cette délibération est adoptée à 33 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2019

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

Le directeur
du Parc national du Mercantour



Christophe VIRET

Subventions aux associations

Conseil d'administration du 13 mars 2019 : Demandes s'inscrivant dans le plafond de dotation des tiers

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Montant attribué	Autres Financements publics
Ecomusée du Haut-Pays et des Transports de Breil-sur-Roya	Valorisation du patrimoine culturel	Evénement – 40 ans de la réouverture de la ligne ferroviaire Nice-Cuneo	45 000,00 €	4 000,00 €	oui
Comité de jumelage de Saint-Martin-Vésubie	Valorisation du patrimoine culturel	Voyage d'échange culturel entre les écoles de Saint-Martin-Vésubie et d'Entracque	4 700,00 €	1 000,00 €	oui
GIEFS	Ecologie forestière	Qualité de l'air et impact sur la forêt du Parc national du Mercantour	10 000,00 €	4 000,00 €	non
Ecomusée La Roudoule	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Programme de valorisation culturelle	16 600,00 €	4 344,00 €	oui
SNAM 06	Accueil, information, pédagogie	L'école à la montagne	3 570,00 €	1 656,00 €	oui
Mountain Wilderness	Amélioration paysagère	Enlèvement d'installations obsolètes	5 000,00 €	1 000,00 €	oui
A3PR	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Expérimentation / récolte du blé ancien	1 250,00 €	1 000,00 €	non
Chrysalide	Valorisation des patrimoines naturels et culturels	Réalisation d'un documentaire de création sur le loup sauvage dans les Alpes du sud	116 500,00 €	6 000,00 €	oui
Curieux de nature	Accueil, information, pédagogie	Eco-école	36 965,00 €	2 000,00 €	oui
TOTAL			239 585,00 €	25 000,00 €	